

RCS : BASSE TERRE

Code greffe : 9711

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BASSE TERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

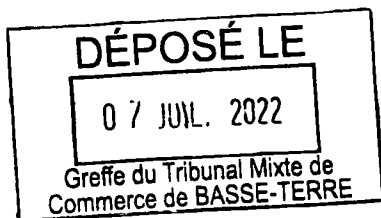
Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 1999 B 00218

Numéro SIREN : 423 023 464

Nom ou dénomination : FORE ILES DU NORD

Ce dépôt a été enregistré le 15/07/2022 sous le numéro de dépôt P2022/000028



REPUBLIQUE FRANÇAISE
AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE BASSE-TERRE

ORDONNANCE

NOUS, Annabelle LE SAUCE, Présidente du Tribunal Mixte de Commerce de BASSE-TERRE,
ETANT en notre cabinet au Palais de Justice, 4 Boulevard Félix Eboué 97100 BASSE-TERRE,
ASSISTEE du Commis-Greffier,

VU la requête qui précède et les moyens exposés par :

La **SAS FORE ILES DU NORD** (423 023 464 RCS Basse-Terre) sis 18 rue Canne à Sucre Hope Estate 97150 SAINT-MARTIN

tendant à voir proroger le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2021

Vu les articles L. 223-26, L. 241-5, R. 123-111, R 223-18-1 et R. 210-19 du Code de Commerce.

PROROGEONS jusqu'au 30/10/2022

le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021 de la SAS FORE ILES DU NORD 18 rue Canne à Sucre Hope Estate 97150 SAINT-MARTIN RCS Basse-Terre 423 023 464 ;

LAISSONS les dépens dans lesquels seront compris les frais de greffe, liquidés selon le tarif en vigueur, à la charge de la partie requérante.

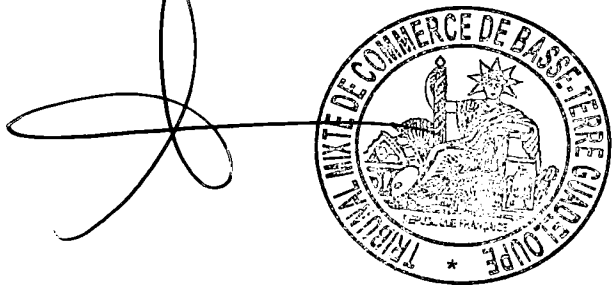
Fait à Basse-Terre, le 7/7/2022

Le commis-greffier,

Shanez HAROL

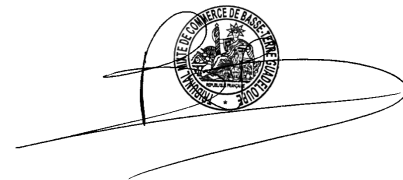
La Présidente du Tribunal Mixte de Commerce,

Annabelle LE SAUCE



Frais de greffe de la présente ordonnance : 31.13 € TTC (23.25 € HT – 1.98 € TVA – 5.9 € débours)

Pour expédition certifiée conforme à l'original



2022-OP-76.



FORE ILES DU NORD
Société par actions simplifiée
au capital de 145 425 euros
Siège social : 18 rue Canne à Sucre
Hope Estate, 97150 ST MARTIN
RCS BASSE TERRE B 423 023 464

REQUÊTE
À MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASSE TERRE

La soussignée, la société BLOKNOT ANTILLES GUYANE, Société par actions simplifiée, au capital de 989 159 euros, ayant son siège social Le Petit Havre - 29 Cap Sud, 97190 LE GOSIER, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 451 797 807 RCS POINTE A PITRE, représentée par Monsieur Didier DELPECH, en sa qualité de Président de la Société,

Agissant en qualité de Présidente de la société FORE ILES DU NORD, société par actions simplifiée au capital de 145 425 euros, dont le siège social est 18 rue Canne à Sucre Hope Estate, 97150 ST MARTIN, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro RCS BASSE TERRE B 423 023 464,

A l'honneur de vous exposer :

Que la société FORE ILES DU NORD a, conformément à ses statuts, clôturé son dernier exercice social au 31 décembre 2021,

Que, conformément à l'article L. 227-9 du Code de commerce et à ses statuts, elle devrait réunir ses associés en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à l'effet de statuer sur les comptes sociaux dans les six mois de cette date, sauf prorogation dudit délai par décision de justice,

Qu'elle se trouve dans l'impossibilité de le faire pour le motif suivant : les comptes annuels au 31 décembre 2021 ne sont pas à ce jour établis, le cabinet d'expertise comptable de la Société ayant décidé d'utiliser la tolérance accordée pour adresser les comptes de la Société à l'administration fiscale,

C'est pourquoi la soussignée a l'honneur de vous prier de bien vouloir autoriser la société FORE ILES DU NORD qu'elle représente, à bénéficier d'un délai supplémentaire de quatre (4) mois pour réunir l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021, conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 susvisé.

Fait à ST MARTIN
Le 14 juin 2022

Société BLOKNOT ANTILLES GUYANE
Présidente